FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

FLUIDE LDS

n° SDS : 30459

Date de révision précédente : 2024/07/04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : FLUIDE LDS

UFI : DT5Y-J826-2000-PPDC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Fluide de transmission Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Lubrifiants
562 Avenue du Parc de L'ile
92029 Nanterre Cedex FRANCE
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

rm.msds-lubs@totalenergies.com

Se référer à la rubrique 16 pour les coordonnées du fournisseur local

Contact

H.S.E

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59
En France - Centre anti poison :
ANGERS : 02 41 48 21 21
BORDEAUX : 05 56 96 40 80
LILLE : 08 00 59 59 59
LYON : 04 72 11 69 11
MARSEILLE : 04 91 75 25 25
NANCY : 03 83 22 50 50
PARIS : 01 40 05 48 48
STRASBOURG : 03 88 37 37 37
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H332
Asp. Tox. 1, H304

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : le mélange contient 5.4 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332 - Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

Généralités : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261 - Éviter de respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.

Intervention : P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient : Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene, hydrogenated
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié
distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %. Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Risque de glissade sur le produit répandu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated	REACH #: 01-2119537268-33 CE: 931-652-2	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H332 Asp. Tox. 1, H304	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 1.17 mg/l	[1]
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	REACH #: 01-2119411393-49 CE: 700-308-1	≥25 - ≤48	Acute Tox. 4, H332 Asp. Tox. 1, H304	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 1.4 mg/l	[1]
mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié	CAS: 151006-58-5	≥10 - ≤25	Acute Tox. 4, H332 Asp. Tox. 1, H304	ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 1.5 mg/l	[1]
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	CE: 265-148-2 CAS: 64742-46-7	≤10	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	REACH #: 01-2119493949-12 CE: 500-393-3 CAS: 157707-86-3	≤10	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	REACH #: 01-2119510877-33 CE: 620-540-6 CAS: 1218787-32-6	<0.25	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 1200 mg/kg M [aigu] = 10 M [chronique] = 1	[1]
naphtalène	CE: 202-049-5 CAS: 91-20-3	<0.1	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 **Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	ETA [oral] = 500 mg/kg M [aigu] = 1 M [chronique] = 1	[1] [2]

Informations complémentaires : Huile minérale d'origine pétrolière. Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346. Produit à base d'huiles synthétiques

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des vapeurs sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Ingestion	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	:	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	:	Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	:	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Produits de combustion dangereux	:	monoxyde de carbone dioxyde de carbone Dioxyde de silicium oxydes d'azote oxydes de phosphore oxydes de soufre Sulfure d'hydrogène Mercaptans

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	:	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	:	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	:	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomée. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomée. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matières incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : voir scénarios d'exposition

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Produit/substance	Valeurs limites d'exposition
naphtalène	**Ministère du travail (France, 9/2023)** Carc 2. VME 8 heures: 10 ppm. VME 8 heures: 50 mg/m³. **UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022)** TWA 8 heures: 10 ppm. TWA 8 heures: 50 mg/m³.

Valeurs limites biologiques (VLB)

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Valeur limite d'exposition conseillée : Brouillard d'huile minérale : USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m3, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m3, STEL 10 mg/m3, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m3 (hautement raffinée)

DNEL/DMEL

Produit/substance	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated	DNEL	Court terme Inhalation	60 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	50 mg/m³	Population générale	Systémique
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	DNEL	Court terme Inhalation	22.9 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	3.9 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	3.9 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	16.8 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	3.9 mg/m³	Population générale	Local
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Voie orale	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.91 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

	DNEL	Long terme Inhalation	4.85 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	16.4 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	3001.6 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	5002.67 mg/m³	Opérateurs	Systémique
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	DNEL	Long terme Voie orale	0.214 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.214 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.745 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.112 mg/m³	Opérateurs	Systémique
naphtalène	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.57 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	Eau douce	0.000214 mg/l	-
	Eau de mer	0.0000214 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	1.692 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.1692 mg/kg dwt	-
	Sol	5 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	1.5 mg/l	-
naphtalène	Eau douce	0.0024 mg/l	-
	Eau de mer	0.0024 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	0.0672 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	0.0672 mg/kg dwt	-
	Sol	0.0533 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	2.9 mg/l	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : lunettes de sécurité avec protections latérales, EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Gants résistants aux hydrocarbures
caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Type A/P2. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide. [limpide]	
Couleur	: Orange.	
Odeur	: Caractéristique.	
pH	: Non applicable.	Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: >300°C [EN ISO 3405]	
Point d'éclair	: Vase ouvert: 150°C [ASTM D 92]	

Inflammabilité	:	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité	:	Seuil minimal: 7% Seuil maximal: 9%
Pression de vapeur	:	<0.013 kPa [température ambiante] Non applicable. [50°C]
Densité de vapeur	:	>2 [Air = 1]
Densité relative	:	0.817 [ISO 3675]
Masse volumique	:	0.817 g/cm³ [15°C] [ISO 3675]
Solubilité(s)	:	

Support	Résultat
eau	Non soluble

Solubilité dans l'eau	:	0.888 g/l
Miscible à l'eau	:	Non.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	:	>150°C [ASTM E 659]
Température de décomposition	:	Non applicable.
Viscosité	:	Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C): 17 mm^2/s [ISO 3104]

Caractéristiques des particules

Taille des particules moyenne	:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement	:	-51°C (-59.8°F)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	1.17 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	OECD 423 Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	1.4 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	OECD 401
mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	1.5 mg/l	4 heures	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 420
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	4.6 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>2000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	OECD 401
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1.17 mg/l	4 heures	OECD 403
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	0.9 mg/l	4 heures	OECD 403
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1.4 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée	Rat	>3000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-	OECD 401
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	DL50 Voie orale	Rat - Femelle	1200 mg/kg	-	OECD 401
naphtalène	DL50 Voie cutanée	Rat	>2500 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	Rat	500 mg/kg Valeur ETA Catégorie 4	-	-

Estimations de la toxicité aiguë

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)

FLUIDE LDS	N/A	N/A	N/A	N/A	1.7
Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated	N/A	N/A	N/A	N/A	1.17
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	N/A	N/A	N/A	N/A	1.4
mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié	N/A	N/A	N/A	N/A	1.5
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	1200	N/A	N/A	N/A	N/A
naphtalène	500	N/A	N/A	N/A	N/A

Conclusion/Résumé : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Irritation/Corrosion

Produit/substance	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	Peau - Œdème	Lapin	3.67	4 heures	OECD 404
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	2.67	4 heures	OECD 404
naphtalène	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	495 mg	-

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
naphtalène	Positif - Inhalation - TDLo	Rat	-	105 semaines

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Produit/substance	Résultat
Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	Aiguë CE50 1000 mg/l	Algues - *Selenastrum capricornutum*	72 heures	-
	Aiguë CL50 5056 mg/l	Daphnie - *Americamysis bahia*	48 heures	-
	Aiguë CL50 5003 mg/l	Poisson	96 heures	-
	Aiguë NOEL >5003 mg/l	Poisson - *Cyprinodon variegatus*	96 heures	OECD 203
	Chronique NOEC 1001 mg/l	Daphnie	21 jours	OECD 211
mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*	96 heures	-
	Aiguë CE50 151 mg/l	Daphnie - *Daphnia magna*	48 heures	-
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Aiguë CE50 22 mg/l	Algues	72 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 68 mg/l	Daphnie	48 heures	OECD 202
	Chronique NOEL 0.163 mg/l	Daphnie	21 jours	-
	Chronique NOEL 0.069 mg/l	Poisson	14 jours	-
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Algues - *Scenedesmus capricornutum*	72 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 >5002 ppm	Daphnie - *Americamysis bahia*	96 heures	OECD 202
	Aiguë CE50 >150 mg/l	Daphnie - *Daphnia magna*	48 heures	-
	Aiguë NOEL 1000 mg/l	Algues - *Scenedesmus capricornutum*	72 heures	OECD 201
	Aiguë NOEL 1000 mg/l	Poisson - *Oncorhynchus mykiss*	96 heures	-
	Chronique NOEL 125 mg/l	Daphnie - *Daphnia magna*	21 jours	OECD 211
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	Aiguë CE50 0.12 mg/l	Algues	72 heures	-
	Aiguë CL50 0.6 mg/l	Poisson	96 heures	-
	Chronique NOEC 0.32 mg/l	Daphnie	21 jours	-
naphtalène	Aiguë CE50 1.09 mg/l	Daphnie - *Daphnia magna*	48 heures	-
	Aiguë CE50 >20 mg/l	Micro-organisme	18 heures	-
	Aiguë CE50 0.93 mg/l	Micro-organisme	30 minutes	-
	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer	Crustacés - *Palaemonetes pugio*	48 heures	-
	Aiguë CL50 0.91 mg/l	Poisson	96 heures	-
	Aiguë CL50 213 µg/l Eau douce	Poisson - *Melanotaenia fluviatilis* - Larves	96 heures	-
	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - *Uca pugnax* - Adulte	3 semaines	-
	Chronique NOEC 1.5 mg/l	Poisson - *Oreochromis*	60 jours	-

	Eau douce	*mossambicus*		

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Produits de dimérisation hydrogénée du 1-décène, 1-dodécène et 1-octène	-	-	Facilement
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	-	-	Facilement
naphtalène	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	$LogK_{ow}$	FBC	Potentiel
Hydrogenated dimerization products of 1-decene and reaction products of 1-decene,hydrogenated	6.5	-	Élevée
mélange de: icosane ramifié, docosane ramifié et tétracosane ramifié	>6.5	-	Élevée
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés	>6.5	-	Élevée
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	3.6	-	Faible
naphtalène	3.3	36.5 à 168	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

Mobilité dans le sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Il y a peu de pertes par évaporation

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 06*

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Remarques
naphtalène	Ministère du travail	-	Carc 2	-

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : distillats moyens (pétrole), hydrotraités — RG 36
naphtalène — RG 62

Huile minérale — RG36
Huile synthétique — RG36

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Autres réglementations : Art R4412-1 à R4412-57 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)	:	Indéterminé.
Inventaire du Canada	:	Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	:	Indéterminé.
Inventaire d'Europe	:	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon	:	**Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé. **Inventaire du Japon (ISHL)**: Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)	:	Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	:	Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI)	:	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques de Taiwan	:	Indéterminé.
Inventaire de la Thaïlande	:	Indéterminé.
Inventaire de Turquie	:	Indéterminé.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	:	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Vietnam	:	Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres règlementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique	:	voir scénarios d'exposition

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DMSO = Dimethyl Sulfoxide
CE50 = Charge effective médiane (EL50 = median Effective Loading)
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HSE = Health, Safety and Environment (Santé, sécurité et environnement)
CI50 = concentration inhibitrice médiane
IDHL = Immediately dangerous to life or health (Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé)
CL50 = concentration léthale médiane
DL50 = dose léthale médiane
LL50 = median Lethal Loading (charge léthale médiane)
LogKow = coefficient de partage octanol/eau
N/A = Non disponible
NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health (Institut national Américain de sécurité et santé au travail)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level (Aucun niveau d'effet indésirable observé)
NOEC No Observed Effect Concentration
NOEL = Dose sans effet toxique observable
NOELR = No observed Effect Loading Rate
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
VLE(P) = Valeur limite d'exposition (Professionnelle)
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédite sans effet
QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship (Relations quantitatives structure activité RQSA)
REL = Recommanded Exposure Limit (Exposition limite recommandée)
STEL = Short Term Exposure Limit (Exposition limite à court terme)
TLV = Threshold Limit Value (valeur limite seuil)
VME (TWA) = Valeur Moyenne d'Exposition
COV = Composés organiques volatils
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
Identifiant de formule unique (IFU)
UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériels biologiques

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H332 Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Carc. 2	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C

Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit

TotalEnergies Marketing Antilles-Guyane
Zl. Californie
97232 Le Lamentin
Martinique France
Tel: +596 596 504 957

TotalEnergies Marketing Mayotte
Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir
BP 867 kawéni
97600 MAMOUDZOU
tél : +262 (0) 269 60 12 94
fax : +262 (0) 269 60 17 30

TotalEnergies Marketing Réunion
3 rue Jacques Prévert
BP286 – 97827 LE PORT
tél : +262 (0) 262 55 20 20
fax : +262 (0) 262 55 20 31

TotalEnergies Lubrifiants Services Automobile
105 Boulevard de la mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex France
Tel : 01 47 75 50 00

Date de révision : 2024/07/05

Date de révision précédente : 2024/07/04

Version : 3.02

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Code : 30459

Nom du produit : FLUIDE LDS

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09
Secteur d'utilisation finale: SU03
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04, ERC07

Santé Scénarios contributifs : **Mesures générales applicables à toutes les activités**
Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01
Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02, PROC09
Équipement de série initial Systèmes ouverts - PROC08b
Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01
Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08b
Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) - PROC08b
Stockage - PROC01, PROC02

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

État physique : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	:	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
Protection individuelle	:	Utiliser une protection oculaire adaptée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés)

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	:	Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
Mesures de contrôle de ventilation	:	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	:	Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	:	Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
Mesures de contrôle de ventilation	:	Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle	:	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	:	Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	:	Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
Mesures de contrôle de ventilation	:	Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle	:	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) : : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés)

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	:	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.
Santé	:	Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	:	Non disponible.
Santé	:	Non disponible.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Code : 30459

Nom du produit : FLUIDE LDS

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20
Secteur d'utilisation finale: SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b

Santé Scénarios contributifs : **Mesures générales applicables à toutes les activités**
Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés
Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01
Transferts de matière Installation non dédiée - PROC08a
Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée - PROC08b, PROC20
Stockage - PROC01, PROC02

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

État physique : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

Protection individuelle : Utiliser une protection oculaire adaptée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Transferts de matière Installation non dédiée

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Stockage

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) : : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Transferts de matière Installation non dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	:	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.
Santé	:	Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	:	Non disponible.
Santé	:	Non disponible.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Code : 30459

Nom du produit : FLUIDE LDS

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15
Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Santé Scénarios contributifs : **Mesures générales applicables à toutes les activités**
Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée - PROC02
Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées - PROC03
Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées - PROC04, PROC05
Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC04, PROC05
Échantillonnage dans le procédé - PROC04, PROC08b
Transferts de vrac Installation dédiée - PROC08b
Transferts Fûts/lots Installation dédiée - PROC08b
Transferts Fûts/lots Installation non dédiée - PROC08a
Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a, PROC08b
Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09
Activités de laboratoire - PROC15
Stockage - PROC01, PROC02

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonage et la maintenance..

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %. (sauf si autrement spécifié)

État physique : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

Quantités utilisées : Non applicable.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques : Non applicable.

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié)

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

Protection individuelle : Utiliser une protection oculaire adaptée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Échantillonnage dans le procédé

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transferts de vrac Installation dédiée

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Mesures de contrôle de ventilation : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Nettoyer immédiatement les déversements.

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Remplissage des fûts et des petits emballages

Mesures de contrôle de ventilation : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités de laboratoire

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Stockage

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Stocker la substance en système fermé.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) : : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Échantillonnage dans le procédé

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transferts de vrac Installation dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée

Évaluation de l'exposition (humaine) : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Remplissage des fûts et des petits emballages

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
Estimation d'exposition et référence à sa source	:	Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	:	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.
Santé	:	Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	:	Non disponible.
Santé	:	Non disponible.